L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI, 31 OCTOBRE 1888.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

UN apprenti.—On demande un jeune garçon sachant lire l'anglais et le français à l'imprimerie 66, rue de Chartres. 31 oct—

ON demande—Immédiatement une femme parlant le français et l'anglais pour s'occuper d'une grocerie, du ménage et la cuisine. S'adresser chez Joseph Ticket au coin des rues Espagne et Chartres. 31 oct—1 sem

ON demande—De bonnes "Cerasgères." S'adresser No 82 rue Bourbon. Inutile de se présenter, si l'on n'est pas capable. 31 oct—1f

ON demande—Immédiatement une bonne pour s'occuper d'un enfant et d'un petit ménage. S'adresser de 10 heures à 1 heure au No 94 rue de l'Esplanade. 9 oct—

A VENDRE.

A VENDRE—Une charmante résidence en bon style moderne à deux étages coin des rues [illegible] et Prieur avec une cuisine en [illegible] à deux étages attenant à la propriété, grande cour, jardin avec [illegible] écurie, etc. Le tout en parfait état. S'adresser à G. A. Lana, 71 Decatur. 31 oct—

A vendre—3 terrains [illegible] rue Milan avec maison et écurie à deux étages [illegible] venue St Charles. S'adresser à E. Newhouse 205 rue Marengo. 30 sept—1m

PEERLESS DYES Les meilleurs.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Jean Marie Lupéry.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24 290—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il y en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Jeanne Marie Antoinette Cazenave, veuve de Jean Marie Lupéry, exécutrice testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
31 oct—31—4 nov

Succession de Rose McEntee, femme de Michael Clark.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25 118—Division E.—Attendu que Michael Clark a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Rose McEntee [illegible] avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours [illegible] les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
25 oct—25 30—3 nov

Succession de Peter P. Hannen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25 [illegible]—Attendu que Mme Maggie [illegible] Peter P. Hannen a présenté [illegible] à l'effet d'obtenir des lettres [illegible] avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner [illegible] les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
21 oct—21 26 30

Succession de J. P. Jellett.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans [illegible]

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

Succession de Martin P. Julian Sr.

COUR CIVILE DE DISTRICT [illegible]

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

Avis d'élection.

[illegible]

KROLL & BRAQUET

Successeurs de Pierre Braquet.

Entrepreneurs de Pompes funèbres

249 ... Rue Royale ... 249

Téléphone 740.

Crescent Insurance Company.

67 et 69, rue du Camp,
NOUVELLE-ORLÉANS.

Organisée comme compagnie mutuelle en 1849—Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1880.

CAPITAL EN ARGENT...$400,000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéance fixées de gré à gré émises contre des risques d'incendie.

W. R. LYMAN ... Président
J. H. OGLESBY ... Vice-Président
CHAS. E. RICE ... Secrétaire

Directeurs:

Joseph Bowling,	Chas. M. Whitney,
Geo. W. Sentell,	J. H. Oglesby,
U. Marinoni,	W. R. Lyman,
L. J. Estes,	Charles H. Dolsen,
Lucien Delery,	R. C. Conlon,
R. F. W. Bachman,	Charles Newman,
Joseph Kuhn,	M. Gillis,
James T. Rudd,	Chas. E. Rice,
	D. R. Calder.

Voyez nos agents dans la Louisiane, Texas, le Mississippi et l'Arkansas.

Proclamation.

MAIRIE DE LA NLLE-ORLÉANS,
HOTEL DE VILLE, 25 octobre 1888.

Conformément aux dispositions de l'acte 4 de la session extraordinaire de l'Assemblée Générale de la Louisiane de 1878, avis est donné que les limites des Wards, les Precincts d'élection et les Polls (bureaux d'élection) dans chacun de ces derniers pour l'élection qui aura lieu en ville le 6 novembre 1888, sont officiellement promulgués et les polls (bureaux d'élection) désignés comme suit:

PRECINCTS.

PREMIER WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à St-Thomas, de Thalie à Felicity, coin de Hunter et Petere maison Mulphy.

Deuxième Precinct—De St Thomas à Constance, de Thalie à Felicity; 193 Annonciation, maison de Mme Elouger.

Troisième Precinct—De Constance à Prytania, de Thalie à Felicity, coin Constance et Orange, maison Corbett.

Quatrième Precinct—De Prytania à Carondelet de Thalie à Felicity, 405 St Charles, maison Brady.

Cinquième Precinct—De Carondelet à Franklin, de Thalie à Felicity, 305 Terpsichore, maison de Mme Fitzpatrick.

Sixième Precinct—De Franklin à Claiborne de Thalie à Felicity. Locust et Melpomène, maison Peter Adam.

DEUXIÈME WARD.

[illegible]

TROISIÈME WARD.

[illegible]

QUATRIÈME WARD.

[illegible]

CINQUIÈME WARD.

[illegible]

SIXIÈME WARD.

[illegible]

ONZIÈME WARD.

[illegible]

DOUZIÈME WARD.

[illegible]

TREIZIÈME WARD.

[illegible]

QUATORZIÈME WARD.

[illegible]

QUINZIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Verret et du fleuve à Market, rue Verret près Patterson.

Deuxième Precinct—De Verret à l'avenue Verret et du fleuve à Market. Peter entre Vallet et Olivier, entrepôt Eschbach.

Troisième Precinct—De la rue Market à la ligne des paroisses d'Orléans et de Jefferson et du fleuve à Verret. Newton près Verret. Young Union Hall.

Quatrième Precinct—De l'avenue Verret à la ligne supérieure de la propriété de J. B. Olivier et du fleuve à la ligne de paroisse, coin Avenue Webster et Patterson, entrepôt Gallagher.

Cinquième Precinct—De la ligne supérieure de la propriété de J. B. Olivier à la ligne de division de la propriété de Mme E. Lewis et le Couvent des Ursulines, Tunisburg, entrepôt James Lawton.

Sixième Precinct—De la ligne de la propriété de Mme E. Lewis et le Couvent des Ursulines à la ligne des paroisses d'Orléans et Plaquemines, et du fleuve aux paroisses d'Orléans et Jefferson; Second Baptist Church, Chemin du Racourci.

SEIZIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à St Charles, et de Lowerline à l'avenue Carrollton; Burdette, entre Commercial et Macarty.

Deuxième Precinct—De St-Charles à Melpomene tail-race, et de Lowerline à l'avenue Carrollton; Hampson entre Washington et Burdotte, N. Sullivan's.

DIX-SEPTIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Cinquième, de l'avenue Carrollton à Upperline; Hampson près Dublin.

Deuxième Precinct—De Cinquième à Onzième, de l'avenue Carrollton à Upperline, coin Cinquième et Ste-Marie.

Troisième Precinct—Compris entre Onzième, Upperline et Upperline canal au lac, du Nouveau Canal et de là à l'avenue Carrollton; West End; Bruning's house.

JAMES G. CLARK, Maire pro tem.
26 oct—

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—William et John H. Hogan vs leurs canciers—No 25 252—Division A—Ordre de Cour—Que la cession des biens faite par les pétitionnaires, sous la raison sociale William Hogan, composée de William Hogan et de John H. Hogan, soit et est acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des créanciers soit tenue et convoquée pardevant Fred. Zengel, notaire public en cette ville, à son bureau, No 61 rue du Camp, en cette ville Vendredi, 30me jour de novembre, 1888, à 11 heures a. m., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, de nommer un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourront leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes aussi bien que contre les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que E. D. Craig, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 27 octobre 1888.
[Signé] FRED. D. KING,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B siégeant à la place de l'Hon. Thos. C. W. Ellis juge de la dite Cour Division A. maintenant absent en congé.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
30 oct—3f au 30 nov.

Philip W. Sherwood vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 23 841—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par George W. Stockton, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
30 oct—4 nov.

Dans l'affaire de la Workingmens Bank.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 23 775—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par les commissaires liquidateurs de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
27 oct—27 31—nov 4

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—[illegible] Horace E. Shopshire [illegible]
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, Député greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—[illegible]
Nouvelle-Orléans, 27 Septembre 1888.
Signé: F. A. MONROE, Juge.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
28 sept—3f au 31 oct

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 25 011—Division E—Timothy O'Leary vs ses créanciers. [illegible]
Signé: F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLÉANS.

BUREAUX 195 RUE GRAVIER.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M. Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er octobre 1888.

Liste de publication.

Amable Henri	Jorel Léon Joseph Adolphe
Antoine Charles	[illegible]
[illegible]	Klein Joseph Adolphe
[illegible]	Knipps Jean Hubert
[illegible]	Lafarine Joseph
[illegible] Vve	Larcinonne Jean
Bordenave Sylvère	Lazique Dominique
Bover Jean Baptiste	Lehèze Félix
Bracourt Louis Félix	Lemonnier Etienne Léonard
Brayet Marie Anne	
Brandt Victor	Leroux Charles
Canas Marie	Magne François
Cantins Alfred Léopold	Martial Marguerite David
Carrenave Jean	
Claire Jacques	Masson Joseph
Closse les époux	Minten [illegible]
Coloma Jean Baptiste	Montemps Jean Eugène
Crispe Marie Catherine	
[illegible]	Motelon Médard Léon
Crotres Martial	Mongreau Eugène
Day d'Alphonse	Narguans Jean
Day d'Justin	Onelhe Jean Joseph
Debermont Charles	Pascal
Delorme Jean	Pigné Pierre Ambroise
Despertes Henri Jean	Picard Joseph
Dumas Edouard	Plantron Pascal
Dumas Ernest	Pinche Charles
Dupont Pierre Benjamin	Pottert Vve
Esnault	Rebour Françoise
Fandien François	Emile
Garcas Louis Dominique	Reteuset Marie
Geoffroy Auguste	Revant les siens
Georget Charles	Sarrazin Martin
[illegible] Jules Ange Léon	Simon Louis Alpi
Grollet Henri	Toulet Bernard
Hessin Laurent	Touché Jean Joseph
Hassenbocher Charles	Verne Pierre
Alphonse	Vulnaugh Charles
Jacque Honoré	Wilhelm Marx

LETTRES

Bover Henry	Lapeyrolarie
	Pradal Germain.

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, j'invite les personnes qui ont à soumettre à mon visa des actes établis en Louisiane en dehors de la ville de la Nouvelle-Orléans, à les faire certifier, préalablement, par M. Oscar Arroyo, secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.
1er octobre 1888.
Le Consul, PAUL DEJARDIN.

ETAT DE SITUATION TRIMESTRIEL

—DE LA—

Banque d'Epargnes Germania,

NO. 51 RUE DU CAMP,

A la clôture des affaires le 29 septembre 1888.

ACTIF.

Actions et bons		$180 553 75
Prêts sur hypothèque		90 969 50
Prêts à échéance avec dépôts de titres comme garantie		28 450 00
Prêts sur demande—garantis par dépôts de titres collatéraux		460 591 00
Dépenses courantes et taxes payées		3 321 10
Numéraire	$56 358 65	
Divers comptant	2,234 71	58 593 36
Total		$822,778 71

PASSIF.

Capital payé		$100 000 00
Profits non divisés	49 149 86	
Moins dividendes payés aux actionnaires 1er juillet 1888	4 000 00	45,149 86
	$45 149 86	
Intérêt encaissé		958 785 00
Dû aux déposants		667,657 00
Dividendes non réclamés		384 00
Total		$822,778 71

G. AD. BLAFFER, Caissier.

Fait et signé sous serment pardevant moi ce 29e jour de septembre A. D. 1888.
ROBERT P. UPTON, Notaire.
30 sept—3f

J'INVITE toutes les personnes désirant prendre des Bains Russes, Turcs et autres à venir visiter mon établissement; ils y trouveront tous les agréments et le confort désirable à des prix minimes.

F. GAUPP,

102 ... Rue Conti ... 102
8 juin—Dim

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les **grands tirages à numéros simples** ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public à l'Académie de Musique, à la Nouvelle Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

COMMISSAIRES.

Grand Tirage Mensuel,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 13 NOV, 1888.

GROS LOT:

$300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun. Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2; Vingtième de Billet $1.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000,	soit	$300,000
1 Lot de	100,000,		100,000
1 Lot de	50,000,		50,000
1 Lot de	25,000,		25,000
2 Lots de	10,000,		20,000
5 Lots de	5,000,		25,000
25 Lots de	1,000,		25,000
100 Lots de	500,		50,000
200 Lots de	300,		60,000
500 Lots de	200,		100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de $500, soit	$50,000
100 Lots de $300,	30,000
100 Lots de $200,	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit	$99,900
999 Lots de $100,	99,900

3,134 Lots se montant à ... $1,054,800

NOTE.—Les billets gagnant de gros lots n'ont pas droit à d'autres lots et leurs deux derniers chiffres sont les mêmes que ceux des billets gagnant le gros lot.

☞ Pour les prix à payer par les Clubs, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein. Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). S'adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à

la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

David T. Weil vs. La Enterprise Ginning and Manufacturing Company de la Louisiane.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,135—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 1er décembre 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, et les droits, voies et servitudes y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Front, Nouvelle-Levée, Thalie (anciennement Benjamin) et Erato (anciennement Suzette), désigné par le numéro "Dix", mesurant vingt-quatre pieds (24) de face à la rue Front, sur cent six pieds (106) de profondeur, entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre, avec tout ce qui y appartient, droits, voies et privilèges y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Front, Nouvelle-Levée, Thalie et Erato, désigné par le numéro "Onze", et mesurant vingt-quatre pieds (24) de face à la rue Front, sur cent six pieds (106) de profondeur, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
30 oct—30—nov 6 13 20 27—déc 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

A. M. Lamotte vs Andrew Henderson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,168—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 1er décembre 1888 à midi, de la propriété ci-dessous décrite à savoir:

Deux certains lots de terre désignés par les numéros treize et quatorze d'après une esquisse de W. H. Seymour situés dans le Cinquième district de cette ville dans l'îlet 215 compris entre les rues Madison, Monroe, DeArmas et La [illegible] comme l'îlet No trente 30 de McDonoghville, sur un plan dressé par L. H. Pilié voyer, et déposé au bureau de Charles E. Fortier ex notaire en cette ville d'après le plan No trente 30, de son livre de plans No un 1, et actuellement désigné comme îlet No 215, d'après une esquisse enregistrée au bureau de Wm H Seymour, les quels lots de terre mesurent, en mesure française trente pieds 30 de face chacun à la rue Monroe sur cent vingt pieds 120 plus ou moins de profondeur. En semble avec, les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
30 oct—nov 6 13 20 27—déc 1er

ANNONCE JUDICIAIRE.

Edward A. Cotton vs. Mme E. H. Barton et son mari E. H. Barton.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 25 144—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 [illegible] SAMEDI [illegible] 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir: [illegible]

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Louisiana Homestead Association vs M. et Mme Wm. Kitson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 25 087—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 1er décembre 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir: [illegible]

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
24 oct—24 31—nov 7 14 21 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Commercial Homestead Association vs Henry Batts.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24 995—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et Alle Commerciale dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 10 novembre 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Philip, Prieur, Claiborne et [illegible] Martin, et désigné par le numéro cinq 5 sept sur un plan dressé par Pacheco & Crampton, voyers, daté le 8 mars 1865, lequel lot mesure vingt-cinq 25 pieds quatre pouces et deux lignes de face à la rue Philip, sur une profondeur de cent vingt-onze pieds neuf pouces, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
8 oct—8 15 22 29 nov 5 10

PAR LE CONSTABLE.

Philip Thompson contre A. LeBesque.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 11 223—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Charles H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nlle Orléans dans l'affaire ci-dessus numérotée, je procéderai à la vente à l'encan du contenu de la grocerie du défendeur et de ses au local situé au coin des rues Hôpital et Chartres dans le Second District de cette ville le MERCREDI 7me jour de novembre 1888, à 11 heures a. m., la propriété décrite ci-après à savoir—

Le contenu de la grocerie etc., coin des rues Hôpital et Chartres, consistant en groceries, vins, liqueurs, meubles, glacière etc., etc., d'après un inventaire enregistré dans mon bureau.
P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
26 oct—26—1 7 nov.

Johnson & Murphy vs. William Hogan.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 11 155—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Charles H. Lavillebeuvre juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nlle Orléans dans l'affaire numérotée ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 95 rue Royale, entre Conti et St Louis, dans le Deuxième District de cette ville, le SAMEDI, 10me jour de novembre 1888, à 11 heures a. m., la propriété décrite ci-après à savoir—

Un lot de chaussures, souliers, pour jeunes filles, enfants et garçons, d'après un inventaire enregistré à mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
30 oct—30 nov 6 10

Joseph Piglio vs. George Morris.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans—No 14 619—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette entre St Charles et Carondelet, le SAMEDI, 3 novembre 1888, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison, un lot de liqueurs et de cigares, etc., d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire et dessus intitulée et numérotée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
M. FARRENSTELLI,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
28 oct—23 28—3 nov

Chas. H. Hudnall vs M. et Mme John Hoteuck.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—No 14,940—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre St Charles et Carondelet, le SAMEDI, 3 novembre 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
M. FARRENTELLI,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
23 oct—23 28—nov 3

MADAME GARELLI,

SAGE-FEMME DE 1ÈRE CLASSE,

Diplôme de la Faculté de Paris,

Consultations de 1 h. à 4 h. P. M.

109 RUE REMPARTS, COIN ORLÉANS.
16 août—3m—jeu dim

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu de la manufacture de fer, etc.

J. S. Aitkens (D. T. Cummings, subrogé et "transferee") vs. J. M. Hennessey & Bro.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 16,056—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 5 novembre 1888, à 10 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tout le contenu, stock, marchandise, installations, etc., de la manufacture de fer, cuivre et bouilloires, etc., au No 128 rue Magazine, d'après un inventaire enregistré à mon bureau.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
23 oct—23 27 31 nov 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif civil de propriétés de valeur rue du Canal et ailleurs, à un long crédit.

Succession de Edward S. Wurzburger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,937—En vertu d'un ordre de vente daté du 1er juin 1888 et d'un ordre additionnel de vente, daté du 19 octobre 1888, tous les deux à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 24 novembre 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations, etc., qui s'y trouvent, situés dans le premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Canal, Gasquet, Broad et Dorgenois, désignés comme lots numéros treize et quatorze, sur un plan déposé en l'étude de S. Magner, ancien notaire, comme plan numéro 77 dans le livre de plan No. 2. Le lot numéro treize mesure vingt quatre pieds un pouce et deux lignes de face à la rue Canal, quatre vingt deux pieds cinq pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de cent cinquante neuf pieds dix pouces et quatre lignes sur le côté du lot numéro quatorze, et cent soixante neuf pieds sept pouces et sept lignes de l'autre côté [illegible].

2° Une certaine portion de terre triangulaire, ensemble avec toutes les améliorations, etc., qui s'y trouvent située dans l'îlet numéro 508, bornée par les rues St Louis, Scott, Conti et Cortez, dans le deuxième district de cette ville [illegible].

Conditions—Pour chacune des propriétés [illegible].

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
[illegible]

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. B. Esnard vs Victor J. Déjan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 24 088—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale dans le Premier district de cette ville, le SAMEDI, 17 novembre 1888, à midi de la propriété ci-après décrite à savoir:

[illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
12 oct—15 22 29—nov 5 12 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Herman Schroder vs. Camille Girardey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,063—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et l'allée Commerciale dans le Premier district de cette ville, le SAMEDI, 24 novembre 1888, à midi de la propriété ci-après décrite à savoir:

[illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
[illegible]

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente par le Shérif Civil de [illegible]

Aussi un cheval et wagon etc.

J. Jané fils vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 25,071—En vertu d'un ordre de vente en date du 20 octobre 1888 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux [illegible], le SAMEDI, 3 novembre 1888 à 11 heures a. m. de la propriété ci-après décrite, à savoir:

A local, No 164 rue du Canal entre les rues Baronne et Dryades.

1° Tout le contenu du dit local contenant un comptoir de valeur avec le dessus en marbre [illegible], vitrines, étagères, tables, chaises, glaces, réfrigérateurs, fourneaux pour gâteaux, four et ustensiles pour cuire, faïence, verrerie et porcelaine, du plaqué, vins, liqueurs, cordiaux, candis, fruits, cristallisés et conserves etc., et tels autres articles dont on se sert en général pour une confiserie et incidentels à celle ci.

2° Un lot de bills, comptes ouverts, réclamations, etc.

3° Un cheval et un wagon et un jeu de harnais.

Le tout ci-dessus d'après un inventaire enregistré dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
21 oct—21 24 25 30—nov 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil, d'une grande et belle Epicerie, Vins, Liqueurs, etc. et un Wagon. Dans l'affaire de

Timothy O'Leary vs. Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 25,014—En vertu d'un ordre de vente rendu dans cette affaire et à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-dessous désignés, le VENDREDI, 2 novembre 1888, à 10 heures a. m. de la propriété et après décrite, à savoir:

Au local No 308 rue Magazine, coin Gaiennie, tout le contenu de groceries, vins, liqueurs, comptoirs, installations, vitrines, etc., que contient ledit local, conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Aussi un wagon de grocerie.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
20 oct—20 25 31—nov 2

Etat de Situation Trimestriel

—DE LA—

Banque des Citoyens

De la Louisiane,

DÉPARTEMENT DE BANQUE

A la clôture des affaires, le [illegible] juillet 1888.

ACTIF.

Immeubles	$207,106 19		
Bons et actions	61,836 64		
Dette suspendue, évalué	61,937 90		
Prêts et escomptes	128,999 02	$459,[illegible]	
Prêts sur demande	23,622 74		
Echange	29,188 67		
Chèques du Comptoir d'échange	40,948 90		
Monnaie courante et espèces	117,046 57	210,[illegible]	
		$670,[illegible]	

PASSIF.

Fonds capital	$380,166 67	
Profits indivis	18,894 45	399,0[illegible]
Dividendes non payés	303 00	
Dû à des banques et banquiers	48,649 95	
Dû aux déposants	222,473 28	271,[illegible]
		$670,[illegible]

Je déclare solennellement, sous serment, que l'exposé qui précède est vrai, selon ma connaissance et ma croyance.
JAS. J. TARLETON, Caissier.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.

Fait sous serment et signé pardevant moi, ce 31me jour de juillet 1888.
EDGAR GRIMA, Notaire.
1er août—

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de John Ulrich.

No 24,779—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 1er décembre 1888 à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans daté le 13 septembre 1888. Il sera vendu à l'encan, la propriété décrite ci-après, à savoir—

Le cottage en bois à un étage, No 46 rue Amelia, dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Amelia, Peniston, Live Oak et Laurel. Le lot est désigné comme le No 20 et mesure 30 pieds de face à la rue Amelia sur 116 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions de la vente.—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance à un crédit de un et deux ans représentée par des billets de l'acquéreur tirés par lui à son ordre et endossés par lui, datés le jour de la vente et portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement, les dits billets seront garantis par hypothèque et lieu du vendeur sur la propriété vendue, la propriété devra être assurée pour toute sa valeur par l'acquéreur, et la police d'assurance transférée aux détenteurs des dits billets comme sécurité additionnelle. L'acquéreur assumera au-dessus de son adjudication, toutes les taxes de l'année 1888 et pour se légaliser dans l'acte de vente en cas de procédures légales pour forcer le paiement des dits billets et payer une somme additionnelle égale à cinq pour cent sur le montant en litige comme frais d'avocat—l'acte de vente devra renfermer la clause de non aliénation et hypothèque spéciale et toutes les autres clauses de garantie.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Marcel T. Ducros, Esq., notaire.
Oct 31—nov 10, 17, 24—déc 1.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terres et intérêt dans des terres dans les paroisses Livingston et Ascension.

Succession de Milton B. Muncy.

No 22,729—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet N. O.—SAMEDI, 1 novembre 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs rue St Charles en cette ville de la Nouvelle-Orléans en vertu de deux ordres de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans daté le 5me et le 8me jour d'octobre 1888, il sera vendu à l'encan, les propriétés décrites ci-dessous, à savoir:

W1/2 du S. E 1/4 de Sec. 23 T. 9. S. R. [illegible]—80 acres.
S. 1/2 de Sec. 31 T. 9. S. R. 4 E—151.68 acres.
Sect. 36 T. 9 S. R. 4 E—647.51 acres.
S. W. 1/4 Sect 25 T. 9 S. R. 4 E. S 1/2 Sect 19 T. 9. S. R. 5 E—184 40 acres.
Lots 3 & 4 dans la Sect. 11, T. 9. S. R. 4 E—[illegible] acres.
Lots 1 3, 4 Sect 32 T. 8 R. 4 E—61 acres.
2° Une moitié d'intérêt indivise dans Lots 3 et 4 dans la Sect. 10 T. 9 S. R. 4 E—Est 1/2 S. O. 1/4 Sect. 10 T. 9 S. R. 4 E—160.0[illegible] [illegible]
[illegible] E 1/4 Sect. 17 T. 9 S. R. 4 E. N. 1/2 de S. E. 1/4 [illegible] Sect. 18. T. 9 S. R. 4 E—277 9[illegible] acres. E. 1/2 Sect. 5 T. 9 S. R. 4 E. contenant une quantité inconnue moindre que 120 00 acres.

Sur lesquels est située la scierie "Hard Times," et autres améliorations formant partie de celle ci, actuellement louée à bail et vendue sujette aux termes du dit bail.

Conditions de la vente—Comptant un dépôt de 10 pour cent qui sera fait au moment de la vente.

Actes de vente aux frais de l'acquéreur pardevant P. L. [illegible], notaire public.
Oct 23—23—nov 3 [illegible] 17 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée et inoccupée.

Succession de Patrick Murphy.

No 25 017—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 17 novembre 1888 à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans daté du 12 octobre 1888 il sera vendu à l'enchère publique les propriétés ci-dessous décrites à savoir:

1° Le cottage [illegible] No 231 rue Magnolia dans le Premier District de cette ville et [illegible] Magnolia, Lo [illegible] Erato et Thalia. Le lot est désigné comme No [illegible] et mesure [illegible] pieds de face à la rue Magnolia, sur 126 pieds 7 pouces et 2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

2° Cinq lots de terre dans le même district [illegible] rues Erato, [illegible] désignés comme les Nos [illegible] et mesurant [illegible] de face à la rue Erato par [illegible] 125 pieds 8 pouces et 3 lignes [illegible].

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur et la balance à un et deux ans [illegible] payables par [illegible] Un dépôt de 10 0/0 sera requis au moment de la vente.

Actes de vente aux frais de l'acquéreur, par devant Benjamin Orr, Esq., notaire.
14 oct—14 20 27—nov 3 10 17

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur

Dans le premier district. Nos 100 et 102 rue Prytanée,

Résidence double.

Succession de Mme Maria G. Awald, épouse décédée de Lawrence H. Christenson.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 25,111.

A l'encan.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes encanteur, bureau [illegible] rue Carondelet—SAMEDI 1er décembre 1888 à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu et suivant un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division [illegible], en date du 26 octobre 1888, dossier No 25,111, il sera vendu à l'encan—

La certaine portion de terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Prytanée, Terpsichore, Euterpe et la Place [illegible] [illegible] pieds de face sur la rue Prytanée, et 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec un morceau de terre de 3 pieds 10 pouces et 2 lignes de face à la rue Terpsichore sur une profondeur de 64 pieds et forme une allée pour l'usage en commun avec les autres propriétés. Le tout plus ou moins et conformément à un plan fait par Hunter Stewart voyer, en date du [illegible] octobre 1888. Les améliorations consistent d'une résidence à deux étages connue par les Nos 100 et 102 rue Prytanée.

Conditions—Comptant. 10 pour cent comptant sur les termes de la vente.

Acte de vente pardevant John Bendernagel notaire, aux frais de l'acquéreur.
28 oct—28—nov 4 11 18 25—déc 1er.

Dix-huitième Etat Annuel

—DE—

L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMEMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1887:

Primes reçues:		
Sur risques de feu		$225,406 98
Sur risques de marine		3,756 82
Sur risques de rivière		3,110 34
		$232,274 14
A ajouter, primes non acquises de 1886		70,255 00
Primes totales		$302,529 14
A ajouter, intérêts et profits et pertes		27,387 12
Revenus		$329,926 26
A déduire, pertes payées:		
Sur risques de feu	$119,852 81	
Sur risques de marine	7,199 67	
Sur risques de rivière	155 63	
Total des pertes payées	$127,208 11	
Retour de primes et cancellations	8,291 17	
Commissions	35,927 24	
Réassurance	17,869 54	
Licences	000 00	
Dépenses de bureau et d'agences, salaires, bureaux des assurances, corps de sauvetage, levées, publications, etc.	34,406 30	
Déboursés		$221,642 36
Surplus		$108,283 90
Primes non acquises de 1887	$60,695 90	
Pertes ajustées et non ajustées	34,000 00	94,695 00
Bénéfice net		$13,588 00

ACTIF.

Argent en caisse	$34,753 84
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi	15,000 00
Argent entre les mains d'agents d'autres Etats	13,912 61
$10 000 Bons des Etats-Unis 4 0/0	12,700 00
$121,000 Bons Consolidés de la Nlle Orléans	124,210 00
$63,200 Bons à Primes de la Nlle-Orléans dont $2,100 sont des Drawn bonds	71,953 00
Primes en cours de recouvrement	12,628 77
Prêts sur hypothèque	42,484 34
Effets à recevoir	3,685 00
Billets à recevoir pour primes	2,421 65
Actions et autres valeurs	12,144 80
Meubles et installations de bureau	2,500 00
Total	$358,844 01

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire.
G. LANAUX, Président.

Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce 13 janvier 1888.
CHAS. G. ANDRY, Notaire.
17 jan—

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—J. Jané fils vs leurs créanciers—No 25 071—Division "A"—Ordre de Cour—Que la cession des propriétés de la raison commerciale de J. Jané fils composée de Felix Jané et Frederick Jané soit et est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et qu'il soit ordonné qu'une assemblée des créanciers soit convoquée et tenue pardevant James Fahey, notaire public, à son bureau, No 162 rue Commune, en cette ville, le VENDREDI, 9ème jour de novembre 1888, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, élire un syndic et délibérer sur toutes matières qui pourront leur être soumises, et en attendant que toutes procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que C. B. Stafford, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 5 octobre 1888.
Signé: THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme.
JAMES D. RANKIN, Député-Greffier.
6 oct—3f au 9 nov.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

VACHERIE.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—VENDREDI, 2 novembre 1888, il sera vendu à — heures du matin, sur l'avenue Hagan, près de la rue Bienville et vis à vis de la machine à dessécher, la VACHERIE de M. PAUL CHERRIER comprenant:

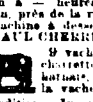

9 vaches laitières, 2 chevaux, 1 charrette à lait, bidons, baquets, harnais, et tous les ustensiles de la vacherie.

Conditions—Jusqu'à $50 comptant, et au dessus de $50 six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.
31 oct—

Propriété rue Mandeville, Troisième District.

Succession de M. et Madame Charles Piepenbring.

No 24 517—Division A—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 1er décembre 1888, il sera vendu, à midi à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de vente signé le 23 octobre 1888 par l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B siégeant à la place de l'Honorable Thomas C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, maintenant en congé, la propriété suivante, savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui en dépendent dans l'îlet compris par les rues Mandeville, Espagne, Levée et Victoire maintenant Decatur, désigné par la lettre B d'après un plan dressé par J. A. D'Hémécourt annexé à un acte passé devant Pierre Coudrain, alors notaire en cette ville le 7 mai 1857, lequel îlet de terre mesure conformément audit plan 18 pieds 6 pouces de face à la rue Mandeville sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces 3 lignes.

Conditions—comptant. L'acquéreur assumera en sus du prix d'adjudication les taxes pour l'année 1888.

Acte de vente devant Omer Villeré notaire. Un dépôt de 10 0/0 sera requis comptant sur le prix de l'adjudication.
28 oct—nov 3 10 17 24—déc 1

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

PROPRIETÉS DE CHOIX

Dans le Premier District.

Cette belle propriété de valeur rue Gravier, connue comme le "Senate Stables".

Un emplacement de choix et résidence, coin des rues Commune et Derbigny.

Terrain de valeur au coin des rues Derbigny et Palmyre.

Deux terrains avec maison en bois, coin des rues Gravier et Miro.

Succession de William Hart.

No 24 229—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division —.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Al [illegible] encanteurs—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI 17 novembre 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 74 rue St Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 13 octobre 1888 il sera vendu à l'encan—

1° Cette belle portion de terre de valeur dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Gravier, Commune, Remparts et Dryades [illegible] a la rue Gravier [illegible]

[illegible]

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Ed Bouny notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de la vente.
16 oct—16 27—nov 3 10 17

Pétition et Ordonnance pour une Taxe Spéciale destinée à la création du Parc Audubon.

Les soussignés, contribuables, résidant en la ville de la Nouvelle-Orléans possédant des propriétés qui y sont situées, assessées et taxées, représentant plus du dixième de tous les propriétaires et contribuables payant taxes dans la dite ville prient votre honorable assemblée d'ordonner une élection spéciale dans la ville de la Nouvelle-Orléans, à telle époque et de telle manière et aux lieux qui seront ordonnés par vous suivant la loi, en vertu de l'article 209 de la Constitution et conformément aux dispositions de la section 1 de la loi No 126 de la Législature de 1882, intitulée "Loi pour mettre à exécution le 2e paragraphe de l'article de la Constitution pour déterminer la manière dont les municipalités, etc., doivent s'imposer des taxes spéciales et [illegible] [illegible] publiques", dans le but de soumettre aux contribuables de la ville de la Nouvelle-Orléans la question de savoir si une taxe spéciale de 1/4 de 1 mill à la piastre etc., sera prélevée au profit du Parc Audubon, le produit de la dite taxe devant être employé à l'établissement, à l'embellissement et à l'entretien du dit Parc, ainsi que l'ordonne la loi.

(Signé par plus que le nombre requis de contribuables.)

Mairie de la Nouvelle-Orléans,
Hôtel de Ville, 15 mai 1888.

No 2937—Séries du Conseil.

Attendu qu'une Ordonnance No 2884 C. S. qui pourvoit à ce qu'une élection soit tenue pour lever une taxe spéciale pour le Parc Audubon, n'a pas été promulguée avant le 28 mars 1888, trop tard alors pour faire les publications à cet effet requises par la loi pour tenir la dite élection le jour fixé par la dite Ordonnance.

Par conséquent qu'il soit ordonné, que la première section de la dite ordonnance soit amendée en biffant les mots "le jour de la prochaine élection générale de l'Etat et de Ville, à savoir, Mardi le 17ème jour d'Avril 1888" et insérant en place les mots "le jour de la prochaine élection Présidentielle et Congressionnelle, à savoir, le mardi 6ème jour de Novembre 1888."

Qu'il soit de plus ordonné, que la section 2 de la dite ordonnance soit amendée en biffant les mots "est tenue" et insérant à la place les mots "est en a été tenue le 17 avril 1888" et en biffant le mot "le" avant les mots "boîtes de scrutin" et en biffant les mots "qui ont servi aux dites élections générales" et en insérant les mots "comme d'habitude aux élections générales".

Qu'il soit de plus ordonné, que ladite ordonnance ainsi amendée de cette façon, la dite ordonnance étant insérée, soit adoptée de nouveau en entier, afin qu'elle soit conçue comme suit, à savoir: "Une ordonnance qui pourvoit qu'une élection soit tenue pour lever une taxe spéciale pour le Parc Audubon."

Attendu que il y a eu une pétition présentée et signée par un nombre suffisant de propriétaires payant taxes, ainsi que cela est requis par la sect. 1 de l'Acte 126 de 1882 approuvé le 6 juillet 1882, notamment par un dixième et plus de tels propriétaires payant taxes, priant qu'une élection spéciale soit appelée conformément aux clauses de dit Acte, dans le but de soumettre aux propriétaires payant taxes de la ville de la Nouvelle-Orléans si oui ou non une taxe spéciale de un quart de un mill sur la piastre ne doit pas être prélevée au bénéfice du parc Audubon, le montant de cette taxe devant être destiné à la construction, l'embellissement et le maintien du dit parc, par conséquent, qu'il soit ordonné par le Conseil—

Section 1. Qu'une élection spéciale soit ordonnée dans les limites de la ville de la Nouvelle-Orléans le jour même de l'élection présidentielle et congressionnelle, c'est-à-dire, le mardi, 6 novembre 1888 dans le but de soumettre au vote des contribuables de la ville la question, oui ou non, de lever annuellement une taxe spéciale (1/4) d'un quart de un mill par piastre sur la valeur assessée ou vingt-cinq sous sur $1000; pendant dix ans afin de créer, embellir et entretenir le Parc Audubon; ladite taxe devant être levée et perçue de la même façon que les autres taxes de ville, la première levée durant et pour l'année 1889.

Sec. 2. Que ladite élection aura lieu conformément aux lois générales d'élections de l'Etat et aux mêmes polls où l'élection générale des fonctionnaires de l'Etat de la ville a eu lieu le mardi, 17 avril 1888.

Que les bulletins seront déposés dans des boîtes de scrutin comme aux élections générales, et que le dépouillement des votes se fera par les commissaires ainsi que le prescrit la loi, et les retours dûment certifiés, faits au Maire et au Conseil Municipal.

Sec. 3. La formule du bulletin sera comme suit: "Pour la taxe du Parc Audubon" et "Contre la taxe du Parc Audubon".

Sec. 4. Cette ordonnance et ladite pétition seront officiellement publiées en anglais et en français conformément à ce qu'exige la loi.

Adopté par le Conseil de la ville de la Nouvelle-Orléans, le 8 mai 1888.
ED. T. MANNING, Secrétaire du Conseil.

Approuvé le 15 mai 1888.
JOS. A. SHAKSPEARE, Maire.

Copie conforme:
WRIGHT SCHAUMBURG, Secrétaire du Maire.
9 oct—9 16 23 30—5 nov

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Emile Garnier vs. ses créanciers—No 24 995—Division A—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Emile Garnier, soit tenue pardevant Charles T. Soniat, notaire, en cette ville, LUNDI, le 5me jour d'octobre 1888 à 11 heures a. m. pour considérer et déterminer sur l'application du pétitionnaire pour obtenir un répit et pour voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens du pétitionnaire soient arrêtées, et que B. C. Elliott, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 1er octobre 1888.
Signé: THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
oct—3f au 5 nov.

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le cottage double formant le coin commercial des rues Annette et Girod.

Succession de Jacob Johnson.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 24,992.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, Bureau No 87 rue Bienville, entre Royale et Bourbon—SAMEDI 24 novembre 1888 à midi à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre Commercial Place et la rue Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite cour Division E actuellement en congé, daté le 19 octobre 1888, il sera vendu à l'encan, la propriété décrite ci-après à savoir—

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Annette, Girod, St Antoine et St Jean Baptiste, désigné par le No 22, mesurant 32 pieds de face à la rue Annette, sur une profondeur de 128 pieds et formant le coin des rues Annette et Girod.

Les améliorations comprennent un cottage double avec deux chambres de chaque côté, un hangar dans la cour, lieux d'aisance et citerne.

Termes et conditions—Comptant.

L'acquéreur assumera le paiement des taxes de l'Etat et de ville pour l'année 1888, et fera un dépôt comptant sur ses lieux de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Charles Rolle Esq. notaire public, aux frais de l'acquéreur.
20 oct—20 27—Nov 3, 10, 17, 24

L'ABEILLE

— DE LA —

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

— AVEC UNE —

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

— LE —

SAMEDI MATIN

— ET —

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

ABONNEMENTS:

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Un mois	25

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger.

Un Bulletin maritime,

Une liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

BUREAUX ET ATELIERS:

73 ... CHARTRES ... 73